

Demande de mise en service PAC Air/Eau

Pour nous contacter : 04 67 15 65 39, sav.pacific-france@groupe-atlantic.com



DATE DE VALIDITÉ TARIFS : 01/02/2023 AU 31/12/2023

À retourner minimum 3 semaines avant la date d'intervention souhaitée

Toute annulation la veille de l'intervention sera facturée 150 € HT

COORDONNÉES DU DISTRIBUTEUR

(Si facturation au distributeur, joindre impérativement le bon de commande)

Société :

Contact :

Ville :

Code postal :

E-mail :

Téléphone :

COORDONNÉES DE L'INSTALLATEUR

(Merci de laisser un numéro où vous joindre facilement, portable de préférence)

Société :

Contact :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Téléphone :

E-mail :

COORDONNÉES DU CHANTIER

Maison neuve Maison de + de 2 ans

Nom :

Téléphone :

Adresse :

E-mail :

Ville :

Code postal :

Lien google map du chantier :

FACTURATION

La facturation sera faite systématiquement au demandeur : celui qui commande la prestation est celui qui paie.

À qui facturer la mise en service ? Distributeur Installateur

DESCRIPTION DE VOTRE INSTALLATION ET DE VOS BESOINS

	Référence	Modèle	Hauteur	Tarifs HT
PAC Air/Eau	072104			<input type="checkbox"/> 436 €

OPTIONS

Forfait câblage 48€ HT : PAC Air/Eau

Je reconnais que la présente demande de mise en service ne doit être effectuée que si les conditions relatives au respect et à la bonne mise en œuvre des prérequis sont remplies (détails en annexe).

Je reconnais et j'accepte qu'en cas de non-respect des obligations ci-dessus, l'intervention sera annulée et je serai facturé de 200€ HT au titre du déplacement et de l'installation non prête.

DÉMARRAGE DU CHANTIER entre le et le

MISE EN SERVICE SOUHAITÉE entre le et le

PRISE DE RDV

Nom du contact :

Téléphone :

Nom et prénom du demandeur

E-mail :

Cachet et Signature

PRÉSENCE SUR LE CHANTIER

Nom du contact :

Téléphone :

E-mail :

ACTA Commerce (réseau PACIFIC) - Locataire gérant - 13 Boulevard Monge - 69330 Meyzieu - S.A.S. Au capital social de 40 000 000 Euros RCS Lyon 880 065 537 - France métropolitaine - Distribué par Groupe Atlantic. SAV PACIFIC ET GENERAL - 04 67 15 65 39, @ sav.pacific-france@groupe-atlantic.com. Du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h30 et de 14h à 17h

Travaux compris dans nos prestations

TRAVAUX COMPRIS DANS LA PRESTATION DE MISE EN SERVICE

Pompe à chaleur Air/Eau

Contrôle du respect des préconisations d'installation du constructeur • Raccordement du circuit frigorifique • Contrôle de l'étanchéité à l'azote • Tirage au vide des liaisons frigorifiques et du chauffe-eau • Contrôle du raccordement électrique et des tensions • Ouverture des vannes et mise en route • Tests d'étanchéité • Réglage des paramètres • Envoi par mail d'un rapport de mise en service • Délivrance du certificat d'étanchéité du circuit frigorifique • Appairage des sondes si nécessaire

Forfait câblage

Câblage de l'alimentation de puissance et de l'interconnexion du générateur

Pré-requis

(SI CES PRÉ-REQUIS NE SONT PAS RESPECTÉS, UN FORFAIT INSTALLATION NON PRÊTE DE 200€ HT SERA FACTURÉ)

PRÉ-REQUIS COMMUN À TOUS LES PRODUITS

- Présence de l'installateur indispensable
- L'installation doit être conforme aux données du constructeur tel que préciser dans la notice de l'installation

PRÉ-REQUIS POMPE À CHALEUR AIR/EAU

- Rendre l'accès aux unités possible
- La PAC doit être installée à moins de 1 mètre du sol (à défaut, présence d'un échafaudage conforme obligatoire)
- Les liaisons doivent être bouchées ou brasées afin d'assurer une étanchéité à l'air et à l'humidité, à proximité des raccords
- Les liaisons doivent être installées sans cassure ni pliure
- Le diamètre et la longueur des liaisons frigos doivent être conformes aux données du constructeur
- Les raccordements électriques doivent être effectués (sauf si option forfait câblage cochée) et conformes aux données du constructeur
- Raccordements hydrauliques chauffage, capteurs et ECS effectués
- Mise en eau (glycolée si nécessaire) de l'installation, mise en pression, purge effectuée
- Réalisation du système d'évacuation des eaux
- Pour les constructions neuves, le compteur électrique doit être le compteur définitif
- Application des normes EN378 et IEC 60335-2-40 relatives au fluide frigorigène R32 : vérification de la surface minimale de la pièce et de la présence d'une ventilation adaptée conforme aux normes

PRÉ-REQUIS FORFAIT CÂBLAGE

- L'installation doit être conforme aux données du constructeur et l'ensemble des câbles doit être repéré
- Le câble de puissance doit être tiré du tableau électrique au groupe extérieur de la PAC
- Le câble de puissance pour l'eau chaude sanitaire doit être tiré du tableau électrique à l'unité intérieure de la PAC
- Les câbles de puissance devront être raccordés au tableau électrique, hors tension, disjoncteurs baissés et protégés à leurs extrémités
- L'interconnexion doit être passée du groupe extérieur à l'unité intérieure
- La sonde extérieure et le thermostat doivent être fixés et raccordés
- Une longueur suffisante devra être laissée afin de procéder au câblage. (Prévoir entre 50 et 80 cm de câble en plus de chaque côté)